



LA DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT

UN INSTRUCTEUR OU UNE INSTRUCTRICE DROIT DES SOLS (Cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens - catégorie B)

Au sein de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, sous l'autorité du Responsable du service droit des sols, vous assurez l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Activités principales :

- Instruire les déclarations préalables et demandes d'autorisations d'urbanisme ;
- Rédiger les courriers et décisions relatifs aux dossiers traités ;
- Vérifier la conformité des constructions et aménagements réalisés au regard des autorisations délivrées par la collectivité ;
- Constater et poursuivre les infractions ;
- Réaliser la pré-instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'Urbanisme ;
- Recevoir les administrés pour étudier la faisabilité de leurs projets ;
- Renseigner les administrés sur la réglementation.

Profil :

De formation supérieure Bac + 2, vous avez de bonnes connaissances du fonctionnement des structures territoriales et du droit des sols. Rigoureux-se et méthodique, vous possédez de bonnes qualités rédactionnelles. Votre aisance relationnelle vous permet de vous intégrer rapidement en équipe. Vous maîtrisez les outils bureautiques.

Rémunération :

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prise en charge des frais de transports en commun à hauteur de 50% + possibilité de bénéficier des prestations d'action sociale du CNAS, de la Mutuelle et du régime de prévoyance.

Recrutement ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels, en vertu de l'article 3-3 de la loi du 26/01/1984.

Les candidatures (CV + lettre de motivation) doivent être adressées par mél à :

Monsieur le Maire

recrutement+instructeur@saintgermainenlaye.fr